



service

date

notre réf.

votre réf.

contact

Concerne: **Paiement de vos allocations familiales
sur un compte à vue à l'étranger**

téléphone 0032

télécopieur

Madame/Monsieur,

Si vous le souhaitez, nous pouvons payer vos allocations familiales belges sur un compte à vue à l'étranger. Le versement de vos allocations familiales sur un compte à vue est plus sûr, plus rapide et généralement plus avantageux. Renseignez-vous auprès de votre banque.

Conformément à la législation belge, les allocations familiales sont **payées à la mère** ou à la personne qui la remplace dans le ménage. Le montant peut donc uniquement être versé sur un **compte à vue à son nom**.

Vous pouvez nous communiquer le numéro du compte au moyen du formulaire ci-joint. La case inférieure doit être complétée par votre banque. Si vous ne nous renvoyez pas le formulaire, nous payerons les allocations familiales par chèque.

Pour toute question éventuelle, vous pouvez vous adresser au gestionnaire de votre dossier au numéro de téléphone susmentionné.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



**Paiement de vos allocations
familiales sur un compte à
vue à l'étranger**

Ces renseignements sont demandés pour pouvoir payer les allocations familiales. Si vous voulez consulter ou corriger les données qui vous concernent, prenez contact avec votre caisse d'allocations familiales à l'adresse ci-dessus.

dossier n°
gestionnaire de dossier
téléphone 0032

1. Déclaration de l'allocataire

*Pour les femmes : nom de
jeune fille*

nom

prénom

rue et numéro

code postal et localité

pays

Je demande que mes allocations familiales belges soient versées sur le compte

IBAN

BIC

Date

Signature

.....

.....

Faites compléter la déclaration ci-dessous par votre banque.

2. Déclaration de l'institution financière

Nous confirmons que le compte

IBAN BIC

est ouvert au nom de

adresse

.....

et que la signature de la personne mentionnée dans la case 1 suffit pour disposer du compte.

Cachet

Date

.....

Signature

.....